



Montréal, le 29 juillet 2016

PAR COURRIER

Monsieur [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 0801-01-2016-2017-156

Monsieur,

Par la présente, nous accusons réception de votre demande d'accès reçue le 26 juillet 2016, laquelle vise à obtenir du Tribunal administratif du Québec une copie des décisions suivantes :

- SAS-Q-011987-9803 (3 juillet 2003);
- SAS-Q-120520-0607 (18 janvier 2010);
- SAS-M-111694-0512 (12 décembre 2008).

Après vérification, il s'avère que le Tribunal détient ces documents, lesquels peuvent vous être communiqués en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre c. A-2.1, ci-après « Loi sur l'accès »). Vous trouverez donc ci-joint une copie de ces décisions.

Cependant, nous vous signalons, conformément à l'article 90 al. 2 de la *Loi sur la Justice administrative* (RLRQ, c. J-3), que les documents ont été banalisés afin d'en omettre les noms des requérants. Vous trouverez ci-joint un extrait de cet article de la Loi.

Enfin, nous vous informons que vous pouvez demander une révision de la présente décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez également ci-joint un avis relatif à l'exercice de ce recours.

Espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Julie Baril

Directrice des affaires juridiques

Responsable de l'accès aux documents

des organismes publics et de la protection des renseignements personnels

p. j. Décisions, extrait de la Loi et avis de recours